



Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires

Compte-tenu notamment de la moindre pression foncière, la proportion de maisons et la superficie des logements augmentent quand on s'éloigne des communes-centres des aires d'attraction des villes et quand la taille des aires diminue. Les étudiants et les jeunes actifs sont très présents dans les pôles, près des centres universitaires et économiques. Les couples avec enfants sont plus rares dans les communes-centres. Les couples sans enfant, au-delà de 45 ans, sont plus nombreux parmi les habitants des couronnes et des communes hors attraction des villes. Les cadres sont particulièrement présents dans les pôles et dans les plus grandes aires. Les pôles abritent à la fois davantage de personnes aisées et de personnes pauvres que les autres types de communes. Plus une aire est grande, plus la proportion de personnes aisées augmente.

David Audenaert, Marie-Pierre de Bellefon, Olivier Pégaz-Blanc (Insee)

En France, les **pôles des aires d'attraction des villes** regroupent la moitié de la population mais concentrent deux **emplois** sur trois. En particulier, les **communes-centres** accueillent 42 % des emplois. Il y a en moyenne 157 emplois pour 100 **actifs occupés** dans les communes-centres des aires, tandis qu'il y a en moyenne autant d'emplois que d'actifs occupés dans les autres communes des pôles. En revanche, les communes des **couronnes** sont plus résidentielles : les emplois sont nettement moins nombreux que les actifs occupés (67 emplois pour 100 actifs occupés) ; une forte proportion d'actifs vont travailler dans les pôles des aires.

82 % des ménages vivant en couronne habitent dans une maison individuelle

Une partie des **ménages** vont s'installer en périphérie pour améliorer leurs conditions de logement, fût-ce au prix de déplacements domicile-travail plus longs.

Plus on s'éloigne de la commune-centre, plus la part de ménages habitant dans une maison individuelle est élevée (*figure 1*) : 31 % des ménages des communes-centres vivent en maison individuelle, contre 82 % des ménages des couronnes. Habiter dans une maison individuelle est plus fréquent

également lorsque la taille de l'aire diminue. Dans les aires de moins de 50 000 habitants, trois résidences principales sur quatre sont des maisons individuelles.

De même, plus on s'éloigne de la commune-centre, plus les logements sont grands. Dans les pôles des aires, seules 64 % des résidences principales font 60 m² ou plus, contre 87 % dans les couronnes. La part de ces logements de grande surface augmente nettement quand la taille de l'aire diminue.

Les logements situés à proximité des pôles d'emploi et des équipements sont généralement plus chers. Ainsi, le niveau des prix des appartements à Paris est environ deux fois plus élevé que dans les départements de petite couronne, et trois fois plus élevé que dans les départements de grande couronne. En revanche, le parc locatif social est plus développé dans les pôles (dont 21 % des résidences principales sont des HLM), ce qui permet à des ménages plus modestes de se loger au centre.

Dans les communes-centres, davantage de personnes seules et moins de couples avec enfants

Suivant leur situation professionnelle et familiale, les individus font des choix de localisation différents (*figure 2*). Dans les

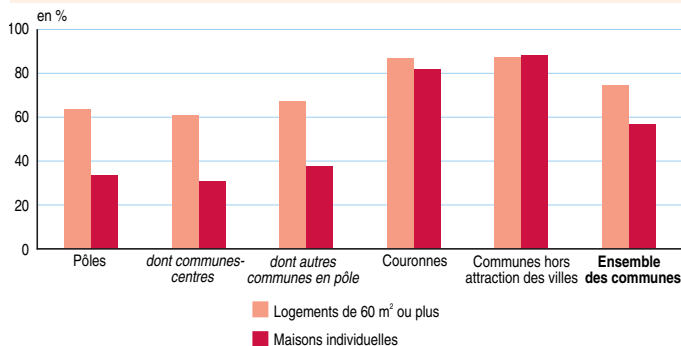
communes-centres, les personnes seules sont nettement surreprésentées parmi les personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage (29 %, contre 17 % sur le reste du territoire), en particulier chez les moins de 30 ans (7 % dans les communes-centres contre seulement 2 % sur le reste du territoire).

Ayant besoin de logements plus grands, les personnes vivant dans une famille constituée d'un couple avec enfants sont moins présentes dans les communes-centres (29 %) que dans les autres communes en pôle (40 %) et dans les couronnes (42 %). Dans certaines aires, les membres de ces familles sont encore moins présents dans les communes-centres : à Rennes ou à Toulouse, ils représentent 24 % des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage.

Les personnes en couple sans enfant s'éloignent des pôles au delà de 45 ans

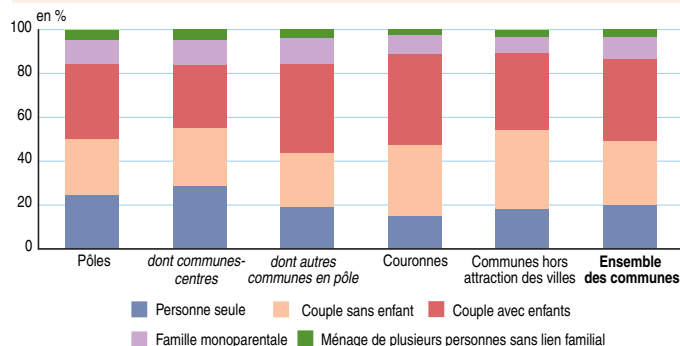
Pour les personnes vivant en couple sans enfant, la situation dépend de l'âge. En deçà de 45 ans, elles sont un peu plus concentrées dans les pôles (7 % des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage contre 5 % hors des pôles). En revanche, au-delà de 45 ans, elles sont au contraire nettement plus présentes dans les couronnes

1 Conditions de logement des ménages selon la catégorie des communes dans le zonage en aires d'attraction des villes



LECTURE : en 2017, dans les communes des couronnes, 87 % des ménages vivent dans un logement de 60 m² ou plus et 82 % des ménages vivent dans une maison.
 CHAMP : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.
 SOURCE : Insee, recensement de la population 2017.

2 Mode de cohabitation selon la catégorie des communes dans le zonage en aires d'attraction des villes



LECTURE : en 2017, dans les communes-centres, 29 % des personnes de 15 ans ou plus vivent seules.
 CHAMP : France, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ; population de 15 ans ou plus vivant dans un ménage.
 SOURCE : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

des aires (28 %) et surtout **hors attraction des villes** (32 %), que dans les pôles (19 %).

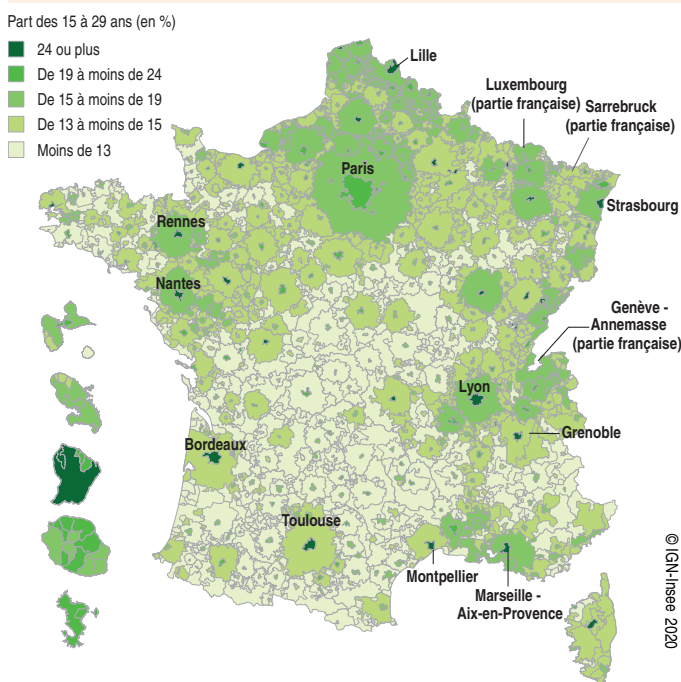
La proportion des personnes vivant dans une famille monoparentale diffère peu selon la catégorie de la commune de résidence. Ces personnes, aux conditions de vie souvent plus précaires, sont toutefois un peu plus présentes dans les pôles (11 %) où les logements sociaux sont plus nombreux, que dans les couronnes des aires ou dans les communes hors attraction des villes (8 %). C'est également le cas pour celles qui vivent dans un ménage composé de plusieurs personnes sans lien familial, mode de cohabitation correspondant typiquement à des étudiants en colocation (5 % dans les communes-centres contre 3 % sur le reste du territoire).

Les 15-29 ans et les cadres sont plus présents dans les pôles et dans les grandes aires

Les 15-29 ans, souvent étudiants ou jeunes actifs, sont particulièrement présents dans les pôles des aires, dont ils représentent 21 % des habitants (pour une moyenne nationale à 18 %). Leur part est également plus élevée dans les grandes aires. Elle est ainsi supérieure à 18 % dans les aires de 200 000 habitants ou plus ; elle dépasse même les 21 % dans les aires de Mamoudzou, Nancy, Rennes, Poitiers, Lille, Reims et Montpellier. Elle décroît ensuite quand la taille de l'aire diminue et n'est que de 13 % dans les communes hors attraction des villes (figure 3).

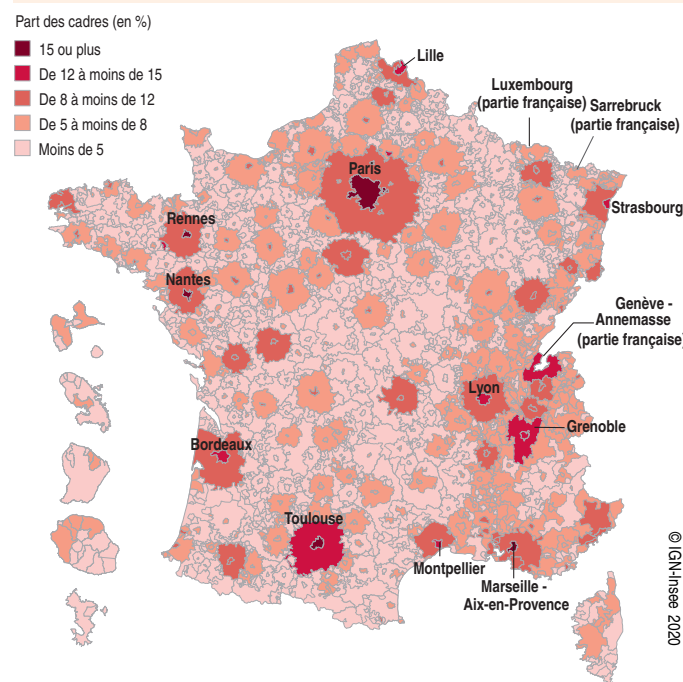
Compte-tenu de la localisation plus centrale de leurs emplois, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont fortement représentés parmi les personnes vivant dans les pôles (encadré 1, figure 4). Ainsi, ils comptent pour 12 % des habitants des pôles (âgés de 15 ans ou plus), contre seulement 9 % de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus. En particulier, dans les aires de 700 000 habitants ou plus, 20 % des habitants des communes-centres sont cadres, tout comme 15 % des personnes résidant dans les autres communes en pôle, et 10 % des habitants des couronnes. Six aires de 700 000 habitants ou plus comptent plus de 12 % de cadres parmi leurs habitants : Paris, Toulouse, Grenoble, Nantes, Lyon et Rennes. On note toutefois d'importantes disparités au

3 Part des personnes âgées de 15 à 29 ans dans les aires d'attraction des villes



NOTE : pour les communes hors attraction des villes, la part est calculée par département.
 LECTURE : en 2017, 27 % des habitants du pôle de l'aire de Toulouse sont âgés de 15 à 29 ans.
 CHAMP : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.
 SOURCE : Insee, recensement de la population 2017.

4 Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans les aires d'attraction des villes



NOTE : pour les communes hors attraction des villes, la part est calculée par département.
 LECTURE : en 2017, 14 % des habitants du pôle de l'aire de Bordeaux âgés de 15 ans ou plus sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure.
 CHAMP : France, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2020, population âgée de 15 ans ou plus.
 SOURCE : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

5 Niveau de vie de la population en 2017 selon la catégorie des communes dans le zonage en aires d'attraction des villes

	Personnes vivant dans un ménage				
	Pauvre	Modeste	Médian	Plutôt aisé	Aisé
Aires d'attraction des villes	14,7	25,5	18,0	31,1	10,7
Pôles	18,3	25,6	15,7	28,2	12,1
Communes-centres	20,1	26,8	15,8	26,0	11,3
Autres communes en pôle	16,4	24,2	15,7	30,7	13,0
Couronnes	10,5	25,4	20,6	34,4	9,1
Communes hors attraction des villes	14,7	30,9	20,9	27,5	6,0
Ensemble des communes	14,7	25,9	18,2	30,9	10,4

Lecture : en 2017, dans les pôles des aires d'attraction des villes, 12,1 % des personnes vivent dans un ménage aisé (encadré 2).

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

sein de leurs couronnes. Ainsi, dans la couronne parisienne, 5 % des habitants de Dreux sont cadres, contre 18 % des habitants de Rambouillet. Dans la couronne de Lyon, Villefranche-sur-Saône accueille 7 % de cadres, contre 18 % dans la commune de Genas. La part des cadres est nettement moindre dans les aires de plus petite taille : 8 % dans les aires entre 200 000 et 700 000 habitants et moins de 6 % dans les aires de moins de 200 000 habitants.

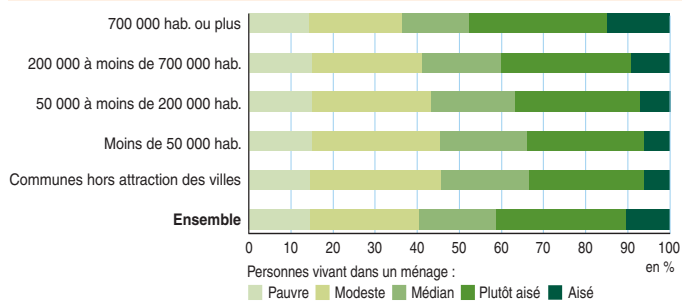
Les ouvriers ont une localisation moins centrale, les pôles d'emploi industriels étant souvent situés en périphérie. Au niveau national, ils représentent 11 % des habitants des pôles, 14 % de ceux des couronnes et 15 % de ceux des communes hors attraction des villes. Plus l'aire est grande, moins les ouvriers sont présents : ils ne représentent que 10 % des habitants des aires de 700 000 habitants ou plus.

Les employés sont représentés de façon homogène dans toutes les catégories de commune, quelle que soit la taille de l'aire, avec une présence moindre dans les communes-centres des aires de 700 000 habitants ou plus. Les professions intermédiaires sont légèrement moins représentées parmi les habitants des pôles que parmi ceux des couronnes, et leur part dans l'ensemble des habitants décroît avec la taille de l'aire.

Plus de personnes pauvres et de personnes aisées dans les pôles des aires

Les pôles accueillent à la fois des personnes aisées qui ont les moyens de s'y loger et des personnes aux revenus plus faibles, qui habitent souvent dans le parc locatif social. Ainsi, au sein des pôles, 12 % de la population vit dans un ménage ayant un **niveau de vie** aisé (encadré 2), contre 9 % des personnes résidant dans les couronnes et 6 % dans les communes hors attraction des villes (figure 5). Les personnes vivant dans un ménage pauvre sont également surreprésentées dans les pôles (18 % de la population), en particulier dans les communes-

6 Niveau de vie de la population en 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes



Lecture : en 2017, dans les aires de 700 000 habitants ou plus, 14,3 % des personnes vivent dans un ménage pauvre (encadré 2).

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

Encadré 1 Davantage d'emplois de cadres dans les pôles

Dans les pôles, les emplois proposés par les entreprises sont plus souvent des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures (22 % des emplois, contre 11 % dans les couronnes) ou de professions intermédiaires (28 % contre 24 % dans les couronnes).

La part des emplois de cadres dans l'ensemble des emplois diminue nettement avec la taille de l'aire : elle passe de 26 % des emplois des aires de 700 000 habitants ou plus, à 10 % des emplois des aires de moins de 50 000 habitants. À l'inverse, la part des emplois d'ouvriers passe de 15 % des emplois dans les aires de 700 000 habitants ou plus, à 27 % des emplois dans les aires de moins de 50 000 habitants et hors attraction des villes.

centres (20 %). La situation diffère selon les communes-centres des aires de 700 000 habitants ou plus. Cette proportion est plus élevée dans les villes de Montpellier, Marseille (26 %), Lille ou Strasbourg (25 %) qu'au sein de Paris (15 %) ou Lyon (14 %). La part de personnes vivant dans un ménage pauvre est en revanche nettement plus faible dans les couronnes (11 %).

À l'inverse, les personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie médian sont moins présentes dans les pôles (16 % de la population) que sur le reste du territoire (21 % de la population).

Les personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie modeste sont réparties de manière plus équilibrée au sein des aires. Elles sont toutefois nettement plus présentes dans les communes hors attraction des villes (31 % de la population contre 25 % dans l'ensemble des aires).

Davantage de personnes aisées ou plutôt aisées dans les aires de grande taille

La part des personnes vivant dans un ménage pauvre varie assez peu selon la taille des aires d'attraction des villes (entre 14 et 15 % de la population).

Plus une aire est grande, plus la proportion de personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie modeste ou médian diminue, et plus la proportion de personnes vivant dans un ménage ayant un niveau de vie plutôt aisé ou aisé augmente (figure 6). Ainsi, dans les aires de moins de 50 000 habitants, 51 % de la population vit dans un ménage ayant un niveau de vie modeste ou médian, contre seulement 38 % dans les aires de 700 000 habitants ou plus. Au niveau national, une personne sur dix vit dans un ménage aisé. La part de personnes aisées parmi les habitants des aires de 700 000 habitants ou plus est nettement plus élevée (15 %) que dans les aires plus petites (moins de 9 %). Cela s'explique notamment par la forte concentration des cadres dans les plus grandes aires. Dans quatre aires, toutes transfrontalières avec la Suisse ou en bordure de la frontière helvète, la situation est encore plus marquée : plus d'une personne sur quatre vit dans un ménage ayant un niveau de vie aisé. Il s'agit de l'aire de Morteau et des parties françaises des aires de Lausanne, Bâle-Saint-Louis et Genève-Annemasse (plus du tiers de la population dans cette aire). ■

Sources

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, notamment la répartition par âge, selon le statut d'occupation, le mode de cohabitation et les conditions de logement. Il fournit également la commune de résidence et la commune du lieu de travail.

Le **dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)** fournit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés). Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Les données de cette étude sont issues du millésime 2017.

Le champ couvert par Filosofi est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les 699 aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le **pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. La **commune-centre** est la commune la plus peuplée du pôle de l'aire d'attraction d'une ville.

La **couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire. Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

La **population des ménages** recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateaux et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Encadré 2

Cinq types de ménages selon leur niveau de vie en 2017

Les ménages dits « **pauvres** » sont ceux dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages (*figure*). Les ménages dont le niveau de vie est compris entre 60 et 90 % du niveau de vie médian sont dits « **modestes** ». Ceux dont le niveau de vie se situe entre 90 et 110 % du niveau de vie médian sont dits « **médians** ». Enfin, les ménages au niveau de vie compris respectivement entre 110 et 180 % et au-delà de 180 % du niveau de vie médian sont dits « **plutôt aisés** » et « **aisés** » [Insee, 2017].

Cinq types de ménages selon leur niveau de vie en 2017

Catégorie de ménages	Nombre de ménages (en milliers)	Part (en %)	Nombre de personnes (en milliers)	Part (en %)	Borne supérieure du niveau de vie mensuel (en euros)
Pauvres	3 927	14	9 409	15	1 052
Modestes	7 405	27	16 529	26	1 578
Médians	5 160	19	11 626	18	1 928
Plutôt aisés	8 532	31	19 730	31	3 155
Aisés	2 852	10	6 644	10	///

Lecture : en 2017, 7,4 millions de ménages sont dits modestes (27 % des ménages). Leur niveau de vie est compris entre 1 052 et 1 578 euros par mois. Ils représentent 16,5 millions de personnes.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **actifs occupés** sont les personnes ayant un emploi (en France ou à l'étranger), comptabilisées au lieu de résidence. Ils se distinguent des **emplois**, qui correspondent aux personnes résidant en France ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement, comptabilisées au lieu de travail. Il s'agit d'un emploi déclaratif et non de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) mesuré grâce à l'enquête Emploi.

Pour en savoir plus

- Publications régionales parues simultanément.
- de Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J., Pégaz-Blanc O., Warnod R., « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus* n° 211, octobre 2020.
- Allard T. *et al.*, « Paris et l'ouest parisien : des territoires quasiment inaccessibles à l'achat pour la majorité des locataires franciliens », *Insee Analyses Île-de-France* n° 113, janvier 2020.
- « Géographie des ménages - Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2019 », *En détail*, Commissariat général à l'égalité des territoires, Observatoire des Territoires, octobre 2019.
- Reynard R., Vallès V., « Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent », *Insee Première* n° 1771, septembre 2019.
- « Éclairages sur les ménages à niveau de vie médian », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
X. Besnard,
V. Quenechdu
Maquette :
P. Thibaudeau
Code Sage : IP201827
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

